

13 avr 2018 -19:14

Accord sur le climat historique pour le secteur de la navigation

L'Organisation Maritime Internationale (OMI), une agence des Nations Unies, est arrivée aujourd'hui à un accord historique pour réduire les émissions des navires de manière drastique et, à terme, même les supprimer. Cette décision résulte en un grand changement de direction. Le secteur international de la navigation reçoit un signal clair sur la direction à prendre.

La Belgique a toujours visé des objectifs climatiques ambitieux au sein de l'OMI. Comme d'habitude dans les organisations internationales, il faut toujours trouver un compromis - dans ce cas entre 172 pays. Le deal impose une réduction avec au moins 50% des émissions globales à l'horizon 2050 par rapport à en 2008. De plus, l'accent est mis sur une réduction totale de 100%. Cela permet d'harmoniser la décision avec les objectifs de l'accord sur le climat de Paris de 2015. Ces chiffres peuvent encore être revus après la publication du rapport GIEC des NU. Ce rapport est prévu pour octobre.

Dans la perspective de cet accord, la Belgique a collaboré avec les Iles du Pacifique. Ces Etats insulaires sont les premières victimes de l'impact du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau des mers. Sans objectifs climatiques ambitieux, grand nombre de ces Etats risquent même de disparaître. Pour cette raison, De Backer a entamé un partenariat avec les Iles Solomon et ensemble avec les Iles Marshall il a dirigé le High Ambition Coalition au sein de l'OMI. Le High Ambition Coalition est un groupe de pays pionniers dans la lutte contre le réchauffement climatique. Tony De Brum, le héros de l'accord sur le climat de Paris, a initialement lancé cette coalition.

Malheureusement, l'Arabie Saoudite, le Brésil (pourtant membre du High Ambition Coalition lors de l'accord sur le climat de Paris) et les Etats Unis se sont opposés à certaines parties bien spécifiques de cette décision par crainte de désavantager leur commerce et croissance ou par manque d'information pour fixer une réduction absolue. Le commerce international - qui se passe pour plus de 80% par les mers - est le moteur historique de la prospérité et de la paix. Sans cet accord, les coûts du réchauffement climatique seraient bien plus élevés que les coûts de la transition vers une économie plus verte. De plus, le commerce mondial et des navires plus propres ne doivent pas être mutuellement exclusifs. Nos armateurs belges le démontrent en s'investissant pleinement dans la décarbonisation du secteur. Les technologies avec un meilleur rendement en énergie que l'on développe maintenant portent leurs fruits plus tard et renforcent la position sur le marché. La navigation internationale est particulièrement importante dans un marché mondialisé où le prix est déterminé par une même demande et offre globale.

Les Iles Marshall en sont également une bonne preuve. Tony De Brum a peut-être bien plaidé pour la réduction des émissions de CO2 dans le secteur de la navigation, mais les Iles Marshall sont quasi totalement dépendants de la navigation pour l'apport de nourriture et d'autres marchandises. Pire : le groupe d'îles a la deuxième plus grande flotte mondiale sous son pavillon. Cela démontre que le commerce mondial et le climat peuvent aller de pair.

De Backer : « C'est un accord important, parce que c'est la première fois que la navigation accepte une réduction de ses émissions. Uniquement en collaborant au-delà des frontières nous pouvons arrêter le réchauffement climatique. Et tout le monde doit faire des efforts. Aussi la navigation. Il était temps de fixer des objectifs pour le trafic par voie navigable. Nous avons toujours été ambitieux dans nos objectifs. Je me félicite que les pays de l'OMI ont suivi notre exemple. Nos armateurs belges sont d'ailleurs des 'leaders by example' dans la réduction des émissions de CO2. Ils partageront leur expertise avec les autres pays pour assurer une réduction des émissions de CO2 chez eux aussi. »

Plus d'infos :

Charlotte van den Branden de Reeth
Porte-Parole SPF Mobilité & Transports
0474/41.37.47
presse@mobilit.fgov.be

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be